

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 23

Séance du 21 mai 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SGRIST

**Présents :**

M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, M. Jonathan WEBER, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire  
Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, M. Manuel DREISZKER, Mme Linda ABDELNEBI, Mmes Sabrina DUSSOURD, Flavie MARTORANA, Justine HUART, M. Antoine TORTOSA, M. Laurent BECK, Mmes Sandrine DEMAY, Anne-Catherine CARL-DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Damien SCHMITT, Conseillers municipaux

**Absences excusées :**

Anne BEZIER donne pouvoir à Marie-Christine LEGRAND  
Marc DEYBER donne pouvoir à Christophe ELSAESSER  
Manuela CRISTIANI donne pouvoir à Christine GILL  
Raphaël JEUDY donne pouvoir à Manuel DREISZKER

**11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Péricolaire et Petite Enfance**

**RAPPORTEUR : M. Jonathan WEBER**

**11.1. Recrutement de deux apprentis pour les écoles maternelles**

**DELIBERATION 21052026/11**

M. WEBER informe le conseil que deux apprentis seront recrutés fin août 2026, pour une durée de 1 ou deux ans selon le niveau de l'apprenti (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> année de CAP AEPE), pour chacune des écoles maternelles. Les apprenti.es seront recrutés à temps plein, sur un calendrier annualisé pré-établi, et seront rémunéré.es au tarif en vigueur selon le niveau et l'âge de l'apprenti.e.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de recruter deux apprentis à compter du 27 août 2026, pour une durée de 1 ou deux ans selon le niveau de CAP AEPE recruté,

**FIXE** la durée de service à 35 heures annualisées, rémunérées au SMIC en vigueur, en fonction de l'âge de l'apprenti.

**ACCEPTTE** la participation financière de l'Etat et du CNFPT.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2026.

POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION :

Mme SADOWNICZYK ne prend pas part au vote.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE  
Pour extrait conforme  
Châtenois, le 26 mai 2026

Stéphane SIGRIST  
Le Maire,



Nadine GUTHAPFEL  
La secrétaire de séance,